Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023



ID: 030-213000904-20230403-CM20230403D\_33-BF

## **COMMUNE DE CONCOULES**

## Délibération du Conseil Municipal

## Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet: Délibération n° 20230403 07

**Budget principal** 

Budget primitif - Année 2023

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide l'adoption du budget primitif suivant : Reprise du résultat :

Fonctionnement

Report au 002

Recette 702 816,29 €

Investissement

Report au 001 Dépense

24 632,04 €

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

Section de fonctionnement :

1 041 716,29 €

Section d'investissement :

422 218,74 €

Résultat du vote :

Voix contre: 0

Abstention: 0

Voix pour: 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL